

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Copie à :
Conseil Européen
Monsieur le Président Charles Michel
Rue de la Loi /Wetstraat 175
1048 Bruxelles
Belgique

Recommandé
Conseil fédéral
Monsieur le Président de la Confédération
Ignazio CASSIS
Palais fédéral Ouest
Ch-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 17 janvier 2022

http://www.swisstribune.org/doc/220117DE_IC.pdf

PRIVÉ DU DROIT D'ÊTRE DÉFENDU PAR MON AVOCAT PAR LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

Monsieur le Président de la Confédération, Ignazio CASSIS,

La Suisse est le seul pays en Europe, où le Tribunal fédéral peut, à la demande de membres du Parlement, priver un citoyen du droit d'être représenté par son avocat pour couvrir de la corruption d'Etat, sans que le Conseil fédéral s'y oppose.

C'est une violation crasse de la CEDH par les membres du Conseil fédéral, qui sont assermentés, et qui ont signé cette convention qui ne permet pas de priver un citoyen du droit d'être représenté par son avocat.

Comme vous le savez, je fais partie des citoyens qui ont été privés par le Conseil fédéral de ce droit garanti par la CEDH. L'année passée votre prédécesseur ne répondait pas aux courriers que je lui adressais pour mettre fin à cette violation à peine imaginable des droits humains garantis par la CEDH.

Cette année, par la présente, j'ai décidé d'en informer le Président du Conseil de l'Europe, Monsieur Charles Michel, pour qu'il soit au courant que le Conseil fédéral ne respecte pas la CEDH et que le Conseil de l'Europe puisse intervenir si le Conseil fédéral ne veut pas faire respecter les droits fondamentaux garantis par la CEDH.

Je me suis déjà adressé au Conseiller fédéral Alain BERSET qui avait enquêté sur cette violation des droits fondamentaux par le Conseil fédéral, en adressant un message à son épouse. Voir courrier¹ ci-annexé.

Je vous remercie de confirmer par retour du courrier que le Conseil fédéral va faire respecter la CEDH et prendre les mesures correctives pour garantir le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens, ce qui n'est pas le cas actuellement comme le montre le contenu du courrier adressé au Conseiller fédéral Alain BERSET.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/220117DE_IC.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/220117DE_AB.pdf